

Convention de partenariat entre la Réserve Civique et le Forum français de la jeunesse

Ce document a valeur de convention de partenariat :

Entre :

La Réserve Civique, dont le siège est situé au 95 avenue de France 75013 Paris
Représentée par le chef de mission, Yannick PROST

La Réserve Civique est un dispositif public contribuant à l'essor de l'engagement en France. Elle se manifeste à travers la plateforme numérique JeVeuxAider.gouv.fr et met en relation des individus qui souhaitent servir l'intérêt général, et des organisations publiques ou privées à but non lucratif qui ont besoin de bénévoles. La Réserve Civique est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans* et résidant en France, souhaitant s'engager de façon bénévole et occasionnelle, sur tout le territoire. Fondée sur les valeurs de la République, la Réserve Civique se mobilise pour construire une société plus résiliente et solidaire. *(*Les conditions d'âge peuvent être révisées pour tenir compte des contraintes découlant de l'état d'urgence sanitaire).*

Et :

Le Forum français de la jeunesse (FFJ), dont le siège est situé au 2 rue de la Paix 93 500 PANTIN.

SIRET : 793 226 390 00037

Code APE : 9499Z

Représenté par son trésorier, Omar DIDI

Le Forum français de la jeunesse (FFJ) s'est créé le 20 juin 2012. Il vit par la volonté des principales organisations gérées et animées par des jeunes. Celle de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Par-delà leurs divergences, ces organisations associatives, syndicales, politiques et mutualistes sont convaincues que la jeunesse a une parole à apporter à notre société. Le FFJ est une assemblée autonome des pouvoirs publics. Il se veut un espace de représentation des jeunes par eux-mêmes au niveau national mais également d'échange et de travail sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société et doit prendre sa place dans la définition des politiques publiques.

ARTICLE 1. Objet

Le partenariat entre la Réserve Civique et le Forum français de la jeunesse vise à favoriser les synergies entre les dispositifs. Les partenaires pourront bénéficier d'une visibilité mutuelle et de l'implication de la communauté des bénévoles de la Réserve Civique auprès de l'organisation partenaire et de son réseau.

ARTICLE 2. Engagements mutuels

Visibilité croisée :

- Mention des logos respectifs sur les sites internet des partenaires
- Promotion du partenariat et communication sur les médias sociaux
- Publication commune d'articles relatifs à l'engagement bénévole
- Valorisation des actions réalisées par les partenaires

Déploiement de la Réserve Civique au sein du réseau du Forum français de la jeunesse

- Communication auprès du réseau et présentation de la Réserve Civique
- Organisation de webinaires à destination des membres du réseau

Missions et mobilisation de bénévoles

- Publication sur la plateforme de la Réserve Civique, lorsque c'est nécessaire et en fonction de l'actualité, de missions de bénévolat
- Appui par la Réserve Civique, dans la mesure du possible, à la mobilisation de bénévoles au bénéfice des missions publiées par les partenaires
- Incitation des bénévoles du Forum français de la jeunesse à s'engager sur des missions de bénévolat

ARTICLE 3. Suivi & Coordination

Un comité de pilotage assurera le suivi de ce partenariat. Il est composé de

- Yannick PROST, chef de mission, Réserve Civique
- Fanny ARGOU, chargée de déploiement, Réserve Civique
- Anaïs Anselme, déléguée générale, Forum français de la jeunesse

Le comité de pilotage se réunira en fonction des sujets à traiter et de l'actualité des partenaires.

ARTICLE 4. Financement

Ce partenariat ne donne lieu à aucun échange financier.

ARTICLE 5. Durée, résiliation et révision

5.1 Durée

Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature par les deux Parties pour une durée de 1 an renouvelable tacitement.

5.2 Résiliation

Si l'une des parties émet le souhait de mettre un terme au présent accord, notamment pour un manquement notoire et constaté à l'un des points volets cités ci-dessus.

Celle-ci proposera au cours d'un temps d'échange ses motivations ; les deux parties exploreront des solutions alternatives à la fin de la collaboration.

Les partenaires constatent et partagent les manquements. Ils conviennent de la rupture et s'accordent 1 mois pour la mettre en œuvre (techniquement, auprès du grand public...).

La résiliation de ce présent accord - effectuée conformément à cet article - prendra effet un mois après la réception de cette lettre recommandée par l'autre Partie, sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par l'une ou l'autre des Parties.

5.3. Révision

Le présent accord pourra faire l'objet d'avenant, sous réserve de l'accord écrit de chacune des Parties. Toute reconduction tacite est exclue.

ARTICLE 6. Confidentialité

Chaque partie s'engage à garder confidentielle toute information donnée comme telle provenant de l'autre partie et à exiger du personnel placé sous son autorité le respect de ces obligations. Il est convenu que si une partie entend communiquer à un tiers l'une de ces informations, elle devra obtenir au préalable le consentement de l'autre Partie.

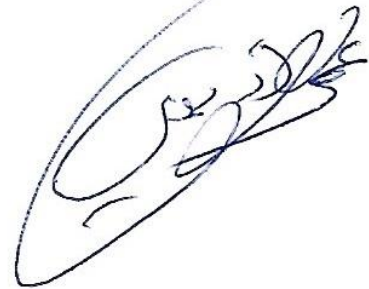
ARTICLE 7. Ethique et indépendance

Le présent accord ne doit en aucune manière altérer la liberté d'action et de parole de chacune des structures, et ce dans les divers domaines où des positions différentes pourraient s'exprimer.

14 juin 2021



Yannick PROST
Chef de mission Réserve Civique



Omar Didi, Trésorier du FFJ

ANNEXE 1. Plan d'action

	JeVeuxAider.gouv.fr	FFJ
Stratégie		
Partager les attentes de JeVeuxAider.gouv.fr vis-à-vis du FFJ	X	
Partager les attentes du FFJ vis-à-vis de JeVeuxAider.gouv.fr		X
Convention de Partenariat		
Partager la convention	X	
Mettre à jour la convention	X	X
Signer la convention	X	X
Communiquer sur la signature de la convention au sein du Réseau du Partenaire (Newsletter interne au FFJ)		X
Communiquer sur la signature de la convention sur les médias sociaux	X	X
Interlocuteurs		
Identifier un interlocuteur en charge des travaux opérationnels	X	X
Inscription à JeVeuxAider.gouv.fr des Associations membres du réseau de la FFJ		
Présenter la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr aux acteurs nationaux membres du FFJ		X
S'appuyer sur les acteurs nationaux pour réaliser une communication à destination des antennes territoriales (e-mailing)	X	X
Organiser des webinaires pour JeVeuxAider.gouv.fr aux antennes territoriales	X	
Incitation des adhérents aux associations membres du FFJ à s'engager bénévolement par l'intermédiaire de JeVeuxAider.gouv.fr		

Confirmer avec les acteurs nationaux membres du FFJ l'intérêt de mobiliser les adhérents sur des missions de bénévolat proposées par JeVeuxAider.gouv.fr	X	
Proposer un e-mailing à destination des adhérents et accompagner la réalisation des campagnes	X	
Communication		
Rédiger et publier un article de blog commun	X	X
Réaliser une communication commune sur les médias sociaux en fonction des besoins	X	X
Afficher le logo du partenaire sur la plateforme JeVeuxAider.gouv.fr	X	
Afficher le logo et une description de JeVeuxAider.gouv.fr sur le site internet du partenaire		X